

# **STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES D'AIGUEBLANCHE**

## **ARTICLE 1 - CONSTITUTION**

La Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche est constituée des communes d'Aigueblanche, les Avanchers-Valmorel, Le Bois, Bonneval Tarentaise, Feissons sur Isère, la Léchère et Saint-Oyen.

## **ARTICLE 2 - COMPETENCES**

### **Au titre des compétences obligatoires de l'article 5214-16 I du CGCT :**

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

4° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

### **Au titre des compétences optionnelles de l'article 5214-16 II du CGCT :**

1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

2° Politique du logement et du cadre de vie.

3° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

4° Action sociale d'intérêt communautaire. La Communauté de Communes est compétente en matière de politique enfance et jeunesse d'intérêt communautaire.

5° Eau.

### **Au titre des compétences facultatives :**

La Communauté de Communes est compétente en matière :

1° La Communauté de Communes est autorité organisatrice :

- du domaine skiable (alpin et nordique), des remontées mécaniques, et des superstructures, conformément aux articles L 342-7 et L 342-9 du code du tourisme notamment ;
- de la station thermale de la Léchère, et de l'ensemble des équipements communautaires afférents ;
- des itinéraires de randonnée (conférer liste en annexe).

2° D'assainissement à l'exception de l'eau pluviale ;

3° De transports d'intérêt communautaire ;

4° De Centres de Secours contre l'incendie, sous réserve des dispositions du chapitre IV du titre II du livre IV de la 1<sup>ère</sup> partie du CGCT ;

5° En matière d'aménagement numérique, la Communauté de Communes a compétence pour réaliser toutes opérations visées à l'article L. 1425-1 du CGCT ;

6° Soutien à l'agriculture et développement rural par le biais d'aménagements et d'entretiens ;

7° Soutien aux activités physiques et sportives par la mise à disposition de moyens humains pour les écoles maternelles et primaires du territoire ;

8° Aménagements et entretiens des cours d'eau ou des sections des cours d'eau situés sur le territoire de la collectivité.

## **PRESTATIONS DIVERSES**

La Communauté de Communes peut réaliser à la demande et pour le compte des communes adhérentes ou extérieures, des opérations d'investissement sous mandat ou de prestations de service facturées.

### **Article 3 – Siège**

Le siège de la Communauté de Communes est fixé au 40 Chemin des Loisirs à Aigueblanche.

### **Article 4 – Durée**

La Communauté de Communes est instituée sans limitation de durée.

### **Article 5 – Composition du bureau**

Le bureau est composé d'un maximum de 11 membres dont le Président et les Vice-Présidents. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant dans le respect de l'article L. 5211-10 du CGCT.

### **Article 6 – Dotation de solidarité**

En application de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale (articles 11 et 29), la Communauté de Communes institue une dotation de solidarité au profit de ses communes membres dont le potentiel financier est inférieur à 280 000 €.

La dotation initiale de solidarité est égale à 0.5% du produit fiscal 4 taxes inscrit dans l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales de l'année précédant le premier versement de l'attribution.

A partir de la seconde année de versement, cette dotation évolue selon le coefficient de majoration des valeurs locatives des propriétés bâties autres que les établissements industriels, évalués selon la méthode comptable, fixé par la loi de finances de l'année.

### **Article 7 – Comptable de la structure**

Les fonctions de receveur seront exercées par le Comptable Public de Moûtiers.

## Annexe

Sentiers entretenus par la CCVA				Annexe aux statuts
Code rando	Nom rando	commune	lieu dit	longueur du sentier (en km)
1-g	Celliers dessus - col de la Madeleine	La Léchère	Celliers dessus	5,665
2-g	les Guillots -les Lanches - le Rozet	La Léchère	Celliers dessus	2,421
3-g	Les Guillots - Celliers dessus	La Léchère	Celliers dessus	1,218
67-g	Les Guillots	La Léchère	Celliers dessus	0,950
4-g	Celliers dessus - Echappeaux	La Léchère	Celliers dessus	4,094
5-g	piste EDF - Pont botto	La Léchère	Celliers	0,794
6-g	Celliers la chapelle - pont botto par les foulons	La Léchère	Celliers	0,694
66-g	Celliers la chapelle - pierre rousse	La Léchère	Celliers	1,111
73-g	Celliers la chapelle - la Thuile	La Léchère	Celliers	0,921
7-g	le logis des Fées - Pierre Rousse	La Léchère	La thuile	1,599
50-d	Grand Cœur - Villoudry	La Léchère	Grand Cœur	0,785
51-d	Petit cœur - Molençon	La Léchère	Petit Cœur	2,244
52-d	Molençon - Fontaine	La Léchère	Molençon	1,135
53-d	croix de Sauget - Grand Naves	La Léchère		0,836
54-d	Grand Naves -Fontaine - le Darbeley	La Léchère		2,498
55-d	La Fougère - Grand Glaize	La Léchère		2,339
56-d	Grand Naves - lac du Bozon	La Léchère	Grand Naves	4,638
57-d	Grand Naves - Beauregard	La Léchère	Grand Naves	3,191
58-d	chalet Lachat- chalet plan Berard	La Léchère	Grand Naves	2,703
59-d	chalet Lachat - refuge du Nant du Beurre	La Léchère	Grand Naves	4,975
65-d	sentier des moulins	La Léchère	Ronchat	0,289
25-g	Doucy- granges de Raclaz	La Léchère	Doucy	1,433
10-g	Grand Plarey - Bois Kersy	La Léchère	Pussy	1,017
11-g	Pussy - Feissonnet par la STEP (sentier des vignes)	La Léchère	Pussy	0,635
68-g	col de l'Arc - montagne d'en haut	La Léchère	Pussy	1,992
69-g	les Charmettes - montagne d'en bas	La Léchère	Pussy	0,972
70-g	montagne d'en bas - la Thuile	La Léchère	Pussy	1,364
71-g	liaison montagne d'en bas - montagne d'en haut par la forêt	La Léchère	Pussy	0,822
72-g	les Charmettes - la Gorraz	La Léchère	Pussy	0,692
13-g	Le Crozat - le Chesalet	La Léchère	le Chesalet	0,429
14-g	Les Echappeaux - Combelouvière	La Léchère		1,105
29-g	Raclaz - Doucy	La Léchère	Doucy	0,419
30-g	Villeret - raclaz	La Léchère	le Régnier	0,496
			<b>TOTAL LELECHERE</b>	<b>56,476</b>
12-g	le Biollay - le Crozat	Bonneval	le Crozat	0,789
8-g	Chemin du Colomban	Bonneval	le chesalet	1,691
9-g	le Biollay - Villard-Soffray	Bonneval	le Biollay	3,815
15-g	Villard Benoît - la Pautaz	Bonneval	Villard Benoît	1,225
17-g	Villard soffray - plan de Lay	Bonneval	Villard Soffray	2,647
18-g	les Granges - Bonneval	Bonneval	les Granges	0,783
19-g	Chemin de la bêche	Bonneval	Contamine d'en bas	2,139
			<b>TOTAL BONNEVAL</b>	<b>13,089</b>
20-g	Bois Chaniet - le Cretet	St Oyen		2,718
26-g	St Oyen - Doucy	St Oyen		1,021
28-g	sentier d'interprétation du Morel - rive gauche	St Oyen		1,171
			<b>TOTAL SAINT OYEN</b>	<b>4,910</b>
75-d	charmettes - plan chevron les	les Avanchers - Valmorel	charmettes	0,575
31-g	Lancheverne - le Meiller par 40 planes	les Avanchers - Valmorel	le Meiller	1,677
32-g	Lancheverne - le Pré	les Avanchers - Valmorel	Lancheverne	0,625
35-g	Valmorel - altispace	les Avanchers - Valmorel	Valmorel	2,963
36-g	altispace - Valmorel par les cascades du Morel	les Avanchers - Valmorel		4,011
37-g	Valmorel - col du Gollet par les bachals	les Avanchers - Valmorel		5,314
38-g	les Avanchers - crève tête par Pierre Larron	les Avanchers - Valmorel	plan le vieux	4,284
39-g	Plan parc - les bachals	les Avanchers - Valmorel	plan parc	0,803
	crête creve cœur	les Avanchers - Valmorel	mad trail	1,900
			<b>TOTAL LES AVANCHERS</b>	<b>22,152</b>
40-g	Belvédère Pierre l'arron	Le Bois		2,143
41-g	sentier du Crey	Le Bois		0,535
43-g	St Nicolas - Moutiers	Le Bois		0,877
44-g	sentier des Gouilles - plan crottu	Le Bois		1,248
45-g	chalet des gardes - la botelière	Le Bois		1,529
46-g	chemin de la coche	Le Bois		0,518
47-g	chalet des gardes - la coche	Le Bois		0,784
			<b>TOTAL LE BOIS</b>	<b>7,634</b>
49-d	Aigueblanche - Villargerel - Navette - Ronchat	Aigueblanche	plan du truy	6,053
			<b>TOTAL AIGUEBLANCHE</b>	<b>6,053</b>
60-d	le Charvet - chalet du sécheron de Feissons - la Fougère	Feissons sur Isère		7,141
61-d	la Fougère - le Chanvet -Feissons	Feissons sur Isère		6,443
62-d	Chalet du sécheron de Feissons - la Fougère	Feissons sur Isère		0,544
64-d	Planchamp - les Frasses - ruines du Tillet	Feissons sur Isère	Planchamp	3,141
			<b>TOTAL FEISSONS</b>	<b>17,269</b>
	pussy au crey	lalachere	pussy	
			<b>total sentier (km)</b>	<b>127,583</b>